

Projet de réaménagement de la route 323 dans le secteur de Lac-des-Plages

LE BAPE ENTREPREND UNE MÉDIATION

Québec, le 7 avril 2004. – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, d'entreprendre une médiation en environnement concernant le *Projet de réaménagement de la route 323 dans le secteur de Lac-des-Plages par le ministère des Transports*. Le président du BAPE a confié ce mandat qui débute le 19 avril 2004, à M^{me} Nicole Boulet, membre du BAPE.

QU'EST-CE QU'UNE MÉDIATION ?

La médiation est une démarche souple, généralement de deux mois, en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre de l'Environnement un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi que dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- **Municipalité de Lac-des-Plages**, 2053, chemin du Tour-du-Lac;
- **Bibliothèque municipale de Lac-des-Plages**, 2053, chemin du Tour-du-Lac (pour un accès gratuit à Internet seulement);
- **Municipalité d'Amherst**, 124, rue Saint-Louis.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'informer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Il accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques, celui d'audience publique et de médiation.

LE PROJET

Le ministère des Transports propose de réaménager la route 323 dans les limites de la municipalité de Lac-des-Plages. Le tracé proposé serait d'une longueur de 6,84 kilomètres et nécessiterait une emprise d'une largeur de 55 mètres pour une superficie de 37,6 hectares. D'après l'étude d'impact, la route 323 s'éloignerait ainsi du lac des plages et contournerait la municipalité de Lac-des-Plages. Le tracé se situerait en majeure partie en milieu forestier où le déboisement serait nécessaire. Ce projet compléterait la dernière phase de la réfection de la route 323 dans la région de l'Outaouais.

Les travaux de reconstruction devraient s'échelonner sur 18 mois. Le coût du projet est estimé à 11 millions de dollars.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Marielle Jean, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : lacdesplages@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Marielle Jean
Conseillère en communication